

STAENDERAT

3003 Bern, November 1978/Ai/wy

Kommission für auswärtige Angelegenheiten

TEILPROTOKOLLder Sitzung vom 13. November 1978, um 10.30 Uhr
in Bern, Parlamentsgebäude, Zimmer 4TAGESORDNUNG

1. 78.055 s Humanitäre Hilfe. Weiterführung
é Aide humanitaire. Poursuite
4. Tour d'horizon
5. Orientierung über die Lage im
Nahen Osten
Informations sur la situation au
Proche-Orient
6. Verschiedenes
Divers

TEILNEHMERPräsident: H. GunternMitglieder:HH. Bächtold, Jauslin, Reimann, Schlumpf,
Weber, ZumbühlUebrige Teilnehmer:

H. Bundesrat Aubert, Chef EPD
 H. Botschafter Iselin, Chef der Politischen Abteilung II, EPD
 H. Botschafter Cuendet, Chef des Politischen Sekretariates, EPD
 H. Botschafter Heimo, Direktor DEH, EPD
 H. Minister Monnier, Vizedirektor des Direktion für Völkerrecht, EPD
 H. Raeber, Vizedirektor DEH/EPD
 H. Bill, Chef Sektion für Katastrophenhilfe im Ausland, DEH, EPD
 H. Clerc, EPD

Entschuldigt:

HH. Bürgi, Genoud, Masoni, Reverdin

Sekretariat: H. AebiProtokoll:

Frl. Barben (d), H. Kuonen (f)



- 2 -

1. 78.055 s Humanitaire Hilfe. Weiterführung
é Aide humanitaire. Poursuite

Monsieur Aubert, conseiller fédéral

Je crois que la continuation de l'aide humanitaire fait partie intégrante de notre politique étrangère. Elle est une des plus anciennes formes de la solidarité active qu'exerce la Confédération. Il est tout à fait inutile de se gargariser avec les principes de base de notre politique étrangère qui sont neutralité, solidarité, universalité, disponibilité, et ne pas en accepter une des principales expressions, qui est la poursuite de notre aide humanitaire. Depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationale du 19 mars 1976, qui a fait l'objet d'une ordonnance du 12 décembre 1977, c'est le premier crédit de programme pour l'aide humanitaire que le Conseil fédéral demande au parlement. Vous constaterez la simplification que cela présente, puisque nous demandons un crédit de programme unique, alors qu'avant dans l'aide humanitaire nous demandions des crédits de programme auxquels s'ajoutaient des crédits spéciaux et divers autres. Pour la période de 1976 à 1979, nous avions deux crédits de programme qui avaient été votés, l'un pour l'aide humanitaire de 105 millions et l'autre pour l'aide alimentaire (produits laitiers) de 63 millions, au total 168 millions. Mais on ne peut pas faire le calcul de cette façon-là, puisque nous avions dû demander des crédits spéciaux, inscrits au budget de la Confédération pour 36 millions, c'est-à-dire trois fois 12 millions par année. Ceux-ci faisaient un total de 204 millions. Vous voyez donc, que notre crédit de programme de 270 millions, qui lui recouvre tous les crédits de programme et les crédits spéciaux que nous demandions pour l'aide humanitaire, en particulier, n'est pas en augmentation de manière extraordinaire, compte tenu du fait qu'il est valable pour une durée de trois ans.

Certains journalistes ont parlé de tactique du "salami". Je répondrais à ces reproches en attaquant moi-même. On nous a dit: "Mais enfin nous avions déjà voté pour la coopération technique et l'aide financière 735 millions. Nous avons été appelés à voter des mesures de politique économique et commerciale (200 millions). Maintenant on nous demande pour l'aide humanitaire 270 millions." Je serai très clair. Je vous rappelle les divers messages du 23 novembre 1977 pour le crédit de programme de 735 millions pour la coopération technique et l'aide financière, le message du 9 août pour les 200 millions de francs permettant le financement des mesures de politique économique et commerciale, le message du 6 septembre 1978 pour la continuation de l'aide humanitaire et, enfin, un crédit de programme de 200 à 250 millions de francs pour la participation au capital des banques régionales de développement que le Conseil fédéral demandera au parlement au début de l'année prochaine. Ce dernier crédit n'impliquera de la part de la Confédération qu'un versement de 20 à 30 millions, le solde étant fourni simplement à titre de garantie. Ce dernier point est en élaboration pour une décision

- 3 -

en juin 1979. Toutes les activités actuellement programmées de notre coopération au développement et de l'aide humanitaire sont couvertes par ces quatre crédits. Le message du 23 novembre 1977, pour la coopération technique et l'aide financière, prévoyait déjà expressément, aux pages 6 et 8, les crédits futurs que nous allions vous demander. D'autre part, il en a été de même pour le message du 9 août 1978, concernant le crédit de programme de 200 millions pour les mesures de politique économique et commerciale. Cela vous démontre que nous n'avons absolument rien caché. Il n'y a que ceux qui ont mal lu nos rapports successifs, ayant tout fait état des crédits qui ont été demandés, qui peuvent nous accuser d'utiliser la tactique du "salami".

Les raisons qui ont conduit le Conseil fédéral à proposer quatre crédits de programme au lieu d'un seul sont notamment les suivantes: Ces quatre crédits concernent des catégories d'activité nettement distinctes les unes des autres. Dans le chapitre 31 du rapport qui vous est soumis aujourd'hui, vous avez les définitions, différences et traits communs entre la coopération, d'une part, et l'aide humanitaire d'autre part. Ces catégories d'activité sont nettement distinctes, par leur problématique, dans nos relations avec le tiers-monde, sont différentes comme l'ont bien démontré les débats au sujet du crédit de 735 millions pour l'aide financière et la coopération technique et le crédit sur les mesures de nature économique et commerciale de 200 millions. Cette séparation en quatre catégories permet d'exposer beaucoup plus clairement, dans chaque cas, la politique du Conseil fédéral. Il est plus facile d'en débattre utilement au parlement de façon séparée.

Les quatre catégories sont gérées par des unités différentes de notre administration. L'ordonnance concernant la coopération au développement et l'aide humanitaire du 12 décembre 1977, prévoit à son article premier, les divers offices fédéraux compétents pour telle ou telle démarche, ainsi que l'article 7 pour la coopération au développement et les articles pour l'aide humanitaire.

En résumé, pour la coopération technique et l'aide financière ce sujet ressort de la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire du Département politique fédéral; l'aide humanitaire dépend de la division humanitaire de la DDA; les mesures économiques sont du ressort de la Division du commerce, et, enfin, la participation au capital des banques est une tâche commune de la Division du commerce et de la DDA. De plus les dépenses qui en découlent, apparaissent dans des rubriques différentes du budget. Par ailleurs, ces crédits sont traités par diverses commissions parlementaires. Troisièmement, le rythme d'utilisation de ces crédits est très différent selon la nature du crédit considéré. Par exemple, pour le crédit d'aide humanitaire, les engagements sont immédiatement suivis de versements mais ceux de la coopération technique et d'aide financière, qui représentent une aide à moyen et à long terme, entraînent des paiements sur de nombreuses années. Il est important, pour une gestion comptable rationnelle que des

- 4 -

crédits avec un rythme de dépenses aussi différent puissent être traités séparément. Quatrièmement, ces crédits antérieurs ne sont pas épuisés en même temps. Le découpage en quatre catégories a donc permis d'adapter le rythme des demandes aux besoins effectifs de moyens engagés. C'est la raison pour laquelle le Conseil fédéral vous a présenté ces divers programmes et demande des crédits de façon séparée.

Pour en revenir à l'aide humanitaire, le message concernant sa continuation, paraît très clair.

Pour faire face à l'exigence contenue dans la loi du crédit de programme unique, sans possibilité de recours à des crédits spéciaux, le montant de 270 millions représente donc un accroissement qui est modeste au vu des chiffres rappelés tout à l'heure pour les deux crédits de programme, et le crédit d'urgence qui avait été demandé ensuite. Le Conseil fédéral a jugé que cette augmentation était d'autant plus justifiée que l'aide humanitaire - cette expression quasi instantanée de la solidarité internationale que nous avons toujours liée à l'image profonde de notre pays ainsi qu'à l'idée et image de notre Croix-Rouge - était une nécessité. Selon nos critères, l'aide humanitaire sans distinction de nationalité, de race, de religion, de conditions sociales, d'appartenance politique s'adresse aussi bien à des victimes de pays industrialisés qu'aux autres. On entend certaines personnes dire que nous traversons une période conjoncturelle et de finances fédérales difficiles. Oui, ceci est vrai, alors il nous faudra modifier cette loi fédérale, l'abroger ou la supprimer définitivement. En ce cas, cessons de nous gargariser des mots de solidarité et d'universalité. Je l'ai déjà dit: "L'aide humanitaire n'a pas besoin d'avocat pour la défendre." Il semble que pour les Suisses qui ont le passé humanitaire que possède leur pays, l'aide humanitaire va de soi et que si elle n'a pas besoin d'avocat, par contre elle a besoin de crédits. Et c'est justement ce crédit de programme pour la prochaine période de trois ans que le Conseil fédéral se permet de soumettre à votre approbation.

Präsident

Zu meinem Abänderungsantrag des Bundesbeschlusses, Artikel 2: Wir gewähren einen Rahmenkredit von 270 Millionen. Ich schlage vor, die einzelnen Beiträge ebenfalls in diesen Bundesbeschluss aufzunehmen.

Herr Bächtold

Die Ausführungen von Herrn Bundesrat Aubert haben mich überzeugt, dass die Vorwürfe betreffend die "Salami-Taktik" nicht berechtigt sind. Ich möchte aber beifügen, dass Herr Bundesrat Honegger im Nationalrat auch erklärt hat, dass eine Güterzusammenlegung wünschbar wäre, damit die Transparenz der verschiedenen

- 5 -

Hilfsmöglichkeiten grösser würde. Das würde nicht nur den Wünschen der Journalisten, sondern auch denjenigen der Parlamentarier entsprechen. Die Botschaft zeigt, dass auf dem Gebiet der humanitären Hilfe (was das Vorgehen, die Technik betrifft) in den letzten Jahren wesentliche Fortschritte erzielt und dass die Konsequenzen aus früheren, negativen Erfahrungen gezogen wurden.

Zu den finanziellen Schwierigkeiten: Es ist vor allem der Bund, der sich in einem Engpass befindet. Wäre es in unserem föderalistischen Staate nicht möglich, Kantone und Gemeinden zu vermehrten Beiträgen an die Entwicklungshilfe zu gewinnen?

Zwei Fragen zum Internationalen Komitee vom Roten Kreuz:

1. Auf Seite 18 der Botschaft steht, dass ein Beitrag an das IKRK gewährt werde, sobald wir diese Vorlage verabschiedet haben werden. Was besteht für ein Zusammenhang zwischen unserer Einwilligung und diesem Beitrag?
2. Der Präsident des IKRK hat kürzlich in einem Appell auf die schwierige finanzielle Lage aufmerksam gemacht. Sollten dem IKRK die erforderlichen Mittel nicht zur Verfügung stehen, wäre es gezwungen, auf die Ausübung einer Reihe von Tätigkeiten zu verzichten. Wäre es deshalb nicht klüger, das IKRK etwas höher zu dotieren - vielleicht auf Kosten der Kredite, die wir hier bewilligen werden?

(Zum Präsidenten): Ich habe mich darüber gefreut, dass in der Vorlage nicht einzelne Beträge aufgeführt werden. Wir müssen dem Bundesrat eine möglichst grosse Flexibilität zubilligen. Die Beiträge sollen nicht im Antrag selber erscheinen. Ich bin für Zustimmung zu dieser umfassenden und überzeugenden Vorlage.

Herr Weber

Ich danke für die sehr klare Vorlage. Gestatten Sie mir einige Fragen:

1. Botschaft, Seite 8: "Es versteht sich heute von selbst, wenn auch weniger im juristischen als im moralischen und politischen Sinn, dass jeder Staat dazu beitragen muss, die Not anderer Völker zu lindern und die Bande der Solidarität zu stärken, die eine der Grundvoraussetzungen für den Frieden sind." Wie ist dieses "im politischen Sinn" zu verstehen?
2. Auf Seite 26 wird auf die Gefahren hingewiesen, die mit der Abgabe von Magermilch verbunden sein können. Ist hier das Beispiel Nestlé gemeint oder wurde die Anmerkung unabhängig davon gemacht?
3. Eine Frage zum Vorschlag des Präsidenten, zur Aufteilung der

- 6 -

Kredite: Die einzelnen Gebiete sind in der Botschaft erwähnt. Die Aktion soll drei Jahre dauern; die Mittel sollten zur Verfügung stehen. Basieren die einzelnen Positionen für die Hilfsaktionen auf Schätzungen oder auf konkreten Berechnungen? Wenn es Schätzungen wären, würde ich für Aufnahme in den Bundesbeschluss plädieren.

4. Auf Seite 68 werden die wichtigsten Beiträge an internationale Aktionen aufgeführt. Bei diesen Aktionen arbeiten ja das IKRK, die Caritas und unter anderem auch das Arbeiterhilfswerk mit. Hat das Arbeiterhilfswerk noch nie das Begehr gestellt, direkte Mittel zugesprochen zu erhalten? Arbeitet es auch hier mit andern zusammen?
5. Seite 70: Die UNO hat das Jahr 1979 zum internationalen Jahr des Kindes erklärt. Die Gemeinden sind angesprochen worden. Hat man im Sinn, auch vom Bund aus eine Aktion zu starten, die das unterstreicht, was die UNO anstrebt?

Ich bin dankbar für die Ausführungen und stimme der Vorlage zu.

Herr Zumbühl

Ich habe noch ein Anliegen betreffend Artikel 2, Nahrungsmittelhilfe: Wenn wir Hilfe leisten, dann sollten wir in erster Linie mit eigenen Produkten etwas tun.

Herr Reimann

Die Vorlage des Bundesrates gibt einen klaren Ueberblick und ich glaube, dass man ihr mit gutem Gewissen zustimmen kann.

Eine grundsätzliche Frage: Auf Seite 12 der Botschaft finden wir einen Gesamtüberblick über die schweizerische Tätigkeit auf diesem Gebiet. Kann man auch die private Entwicklungshilfe in dieses Schema einbeziehen? Hat das EPD eine gute Uebersicht über Hilfen und Aktionen, die auf privater Ebene geleistet werden?

Diese Tätigkeiten pausibel zu machen, ist nicht nur innerhalb des Parlaments, sondern auch für das Volk ein ständiges Problem, weil sich die Dinge ausserhalb der Grenzen unseres Landes abspielen. Deshalb sollten wir jede Gelegenheit benützen, dafür Verständnis zu wecken. Mit einem Schema, mit Bildern, graphischen Darstellungen wird versucht, die Botschaft verständlich zu machen. Genügt die Botschaft aber, um diese Probleme der Basis unseres Volkes näher zu bringen? Sind die Möglichkeiten der Kommunikation zur Näherbringung erschöpft? Bestehen Filme über bestimmte Projekte? Ist es möglich, die Massenmedien einzusetzen? Könnte man zusammen mit der privaten Entwicklungshilfe von Zeit zu Zeit bestimmte Projektgruppen vorführen?

Nur wenige Auserwählte haben Gelegenheit, die Dinge, die wir hier

- 7 -

besprechen, auch näher anzusehen. Sollte man nicht Gelegenheit haben, ein Projekt während der Laufzeit einmal zu sehen, um es den Kollegen im Parlament näherbringen zu können? Das humanitäre Programm sollte sich nicht einfach in weiter Ferne abspielen. Die Informationsbreite sollte vergrössert werden - diejenige des Parlaments und diejenige des Volkes, denn der ganze Komplex Entwicklungshilfe verlangt grosses Verständnis.

Ich bin für Zustimmung zur Vorlage.

Herr Jauslin

Ich bin auch für Eintreten, möchte aber doch gewisse Punkte anvisieren:

Mein Anliegen ist in erster Linie die Koordination zwischen den Bestrebungen für öffentliche Entwicklungsarbeit des EVD und des EPD.

Herr Bundesrat Aubert hat plausible Erklärungen abgegeben, weshalb man diese Kredite trennen muss. Aber es gilt auch hier: Qui s'excuse, s'accuse. Schön ist die Sache nicht. Die Salami-Taktik stört mich nicht, aber diese unhaltbare Trennung zwischen den Departementen. Diese Trennung lädt geradezu zu Kritik ein, wie sie offenbar in der letzten Session im Nationalrat auch erfolgt ist.

Wenn Sie die Botschaft vom 9. August lesen (78.042 n Entwicklungs-zusammenarbeit. Handelspolitische Massnahmen), werden Sie feststellen, dass sie nicht von denselben Leuten verfasst worden ist wie diese Botschaft hier. Das klingt ganz anders, hat ganz andere Nuancen. Dass wir diese Vorlagen in zwei verschiedenen Kommissionen behandeln, dass die technische Entwicklungszusammenarbeit, soweit sie auch noch Unterstützung von privaten Bestrebungen enthält, quasi etwas Böses sei und dass nur wir, die Humanitären, die Netten, Ordentlichen sind, diejenigen, die nicht Böses tun, sondern nur Geld zur Verfügung stellen und Leute schicken: Diese Trennung ist einfach nicht schön. Im Interesse der Entwicklungshilfe sollten wir solche Unterscheidungen vermeiden, die nicht nur für uns, sondern auch für die Departementsvorsteher unglücklich sind.

Ich habe keinen konkreten Vorschlag zur Änderung der unbefriedigenden Situation, dass der eine Kredit von diesem, der andere von jenem Departementschef vertreten werden muss. Diese Situation weckt nur den Eindruck, dass nicht alles gleich bewertet wird, dass Nuancen bestehen, die man tatsächlich in der Botschaft auch spürt.

Innerhalb des EPD und des diplomatischen Korps im Ausland habe ich schon wiederholt Reklamationen darüber gehört, dass Experten von Bern aus ferne Reisen antreten, anstatt dass Leute eingesetzt werden, die an Ort und Stelle wären.

- 8 -

Eine Ergänzung zum Vorschlag von Herrn Reimann: Es ist nicht unbedingt notwendig, dass wir ins Ausland gehen, um zu sehen, was gemacht wird. Es wäre aber nützlich, wenn wir mit Experten, die von ihren Einsätzen zurückkommen, über ihre Arbeit sprechen würden.

Dadurch würde ein weiterer, wesentlicher Punkt erfüllt: wir würden sehen, wer diese Uebungen ausführt, wer die Schweiz im Ausland vertreibt.

Zur Methodik der Experten-Auswahl: Es ist mir von verschiedenen Seiten bestätigt worden, dass offenbar nur junge Leute eine Chance haben und dass ältere, erfahrene Anwärter keine Unterstützung finden. (Dr. Nagelstein hat mir diesen Eindruck weitergegeben. Auch R. Anderegg und Toni Hagen haben sich vergeblich um einen Einsatz bemüht.)

Ich möchte fragen, wieweit Sie das Argument widerlegen können, dass erfahrene Leute immer wieder gegenüber jungen zurückgesetzt werden.

Eine Frage zur Redaktion des Beschlusses: In Artikel 2 ist die Rede von der Gewährung von Beiträgen "in bar oder in Form von Sachwerten". Heisst es absichtlich nur "bar oder Sachwerte"? Ist die Dienstleistung ausgeschlossen? Ist nur an operationelle Katastrophenhilfe gedacht? Wäre es nach dieser Fassung ausgeschlossen, einen Auftrag zu erteilen? (Hinweis auf das Beispiel Dänemarks, das als staatliche Entwicklungshilfe Bewässerungsanlagen liefert.)

Hat man mit dieser Formulierung eine bestimmte Absicht? Könnte man das nicht streichen?

Herr Bächtold

Zur Illustrierung eine persönliche Beobachtung aus Südafrika, aus einem Bantu-Gebiet. Dieses Gebiet war auf einer sog. Hungerkarte der Kirche als Hungergebiet eingezeichnet - völlig zu Unrecht: die Bantus haben Fleisch in rauen Mengen. Nur der Versuch, sie zur Bebauung des für Gemüse besonders geeigneten Bodens zu bewegen, verlief völlig erfolglos.

Ich hatte unter anderem Gelegenheit zum Besuch einer Gold-Mine, die unter Schweizerleitung steht. Laut Statistik ist dort unter den Arbeitern eine hohe Sterblichkeit zu verzeichnen, die wesentlich bedingt ist durch falsche Ernährung. In der Kantine konnte ich mich jedoch selber davon überzeugen, dass die Arbeiter zwar Mais und Fleisch essen, Gemüse und Früchte aber einfach beiseite schieben oder wegwerfen. Was bei uns gilt, gilt noch mehr in Afrika: Was der Bauer nicht kennt, das isst er nicht. Essgewohnheiten lassen sich schwer ändern. Wer einmal in solchen Ländern war, weiß, dass man die Ueberflussprobleme der Schweiz nicht durch Abschub in die Entwicklungshilfe regeln kann.

Mit dieser persönlichen Beobachtung möchte ich nur zeigen, dass bei uns oft unrichtige Vorstellungen herrschen in bezug auf die Möglichkeiten der Nahrungsmittelhilfe.

- 9 -

Präsident

Diese Vorlage ist unbedingt notwendig. Humanitäre Hilfe zu leisten, ist eine vornehme und wichtige Aufgabe der Schweiz. Im Bundesgesetz über die internationale Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe besteht eigentlich nur ein Hindernis: In Artikel 9 Absatz 2 steht: "Bei den Rahmenkreditvorlagen sind die Lage der schweizerischen Wirtschaft und der Bundesfinanzen sowie die Erfordernisse der beteiligten Gebiete im Inland zu beachten."

Die Lage der Wirtschaft, der Bundesfinanzen und die Erfordernisse der beteiligten Gebiete im Inland dürften uns nicht hindern, humanitäre Hilfe zu leisten. Ueber diesen Artikel 9 Absatz 2 dürfen wir ruhig hinweggehen.

Ich vertrete die Auffassung, dass wir doch die einzelnen Beträge für die verschiedenen Formen der humanitären Hilfe in Artikel 2 festlegen sollten.

Begründung:

1. Es scheint mir notwendig, weil bereits die Gewährung über einen Zeitraum von mehreren Jahren eine starke, wenn auch richtige Delegation von Kompetenzen des Parlaments darstellt. Diese stösst aber nicht überall auf Gegenliebe; vor allem deshalb nicht, weil neu die Nahrungsmittelhilfe aufgenommen wird.
2. Die Hilfe an die dritte Welt ist noch heute ein heiss umstrittenes Problem in der Bevölkerung. Eine minimale Kontrolle durch das Parlament ist meiner Ansicht nach nötig, um den Bundesrat und die Verwaltung abzudecken. Mir scheint es wichtig zu sein, dass die Beträge festgelegt werden.

Die verschiedenen Formen der humanitären Hilfe weisen Unterschiede auf, so dass eine Umleitung der verfügbaren Gelder nicht weitgehend möglich sein sollte. Sie sollte aber auch nicht unmöglich sein. Deshalb habe ich einen Zusatz vorgesehen zu Artikel 2 Absatz 2, nämlich: "Um nicht voraussehbare Verpflichtungen zu erfüllen, ist der Bundesrat ermächtigt, Uebertragungen zwischen den einzelnen Posten vorzunehmen."

Auch die Landwirtschaft hat ein grosses Interesse an der Quote, die für die Nahrungsmittelhilfe vorgesehen ist. Sie hält sogar daran fest, dass, was die Milchlieferungen betrifft, nur einheimische Produkte berücksichtigt werden dürfen. (Siehe hierzu die Zuschrift des Zentralverbandes der Schweizerischen Milchproduzenten vom 7. November 1978, Seite 3: "Aus der Sicht der Bauern ist vor allem der Hinweis deplaciert, dass schweizerische Milchprodukte im Vergleich zu den Weltmarktpreisen teuer seien. Daraus wird die Schlussfolgerung gezogen, dass deshalb auch, wenn dies angezeigt und praktisch durchführbar erscheint, Milchprodukte, die in einigen Ländern der dritten Welt gekauft werden, geliefert werden.

- 10 -

Diese Absichtserklärung erscheint im Hinblick auf die Zielsetzung der Nahrungsmittelhilfe der unter Ziffer 2 düster gemachten Ernährungssituation in der dritten Welt höchst widersprüchlich. Der für die Nahrungsmittelhilfe bereitgestellte Kredit soll zusätzliche Nahrung in die Entwicklungsländer bringen und nicht zum Kauf des kargen Angebots an Milchprodukten in diesen Ländern gebraucht werden. Weite Kreise unseres Volkes können es nicht verstehen, wenn das EPD mit unsren Geldern in den Entwicklungsländern billige Milchprodukte kauft und dort womöglich die Preise für die Grundnahrungsmittel in die Höhe treibt. Unsere Forderung nach grundsätzlich einheimischen Milchprodukten wird auch durch Artikel 9 Absatz 2 des übergeordneten Bundesgesetzes über internationale Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe unterstrichen. /.../

Die Milchwirtschaft unterstützt die Weiterführung der bisherigen Nahrungsmittelhilfe im Rahmen des Weizenabkommens, doch sehen die Bauern die Zweckmässigkeit zusätzlicher Verpflichtungen auf dem Getreidesektor nicht ein, weil ja die Schweiz selbst Weizen importieren muss. Wir treten dafür ein, dass eine Aufstockung der Nahrungsmittelhilfe im Rahmen des internationalen Weizenabkommens nur mit Milchprodukten verfolgt werden darf.")

Ich glaube, dass wir bei der Festlegung des Rahmenkredites vorsichtiger sind, wenn wir die Beträge einsetzen. Dadurch kann ein bedeutender Teil der Opposition gegen die Vorlage ausgeschaltet werden. Deshalb bin ich der Auffassung, dass wir diese Aufteilung vornehmen sollten.

Monsieur Aubert, conseiller fédéral

Certains d'entre vous, comme M. Bächtold, désireraient une plus grande transparence. D'autres, comme M. Jauslin, souhaiteraient qu'il y ait une certaine unité de compétence, que ce ne soit pas différents départements qui s'occupent de tous ces problèmes. Tout d'abord, concernant la première question, nous pouvons être d'accord avec le Conseil fédéral sur une exigence de transparence. Je vous rappelle que cette aide humanitaire et aide au développement est un domaine qui est encore relativement nouveau. L'aide humanitaire a fait l'objet d'un message en 1971, c'est en 1972 que le chef de ce corps de volontaires pour l'aide en cas de catastrophe a été nommé, en 1973 le recrutement a commencé et il est devenu opérationnel. Ce corps de volontaires est une forme d'aide humanitaire qui est très importante parce qu'elle est opérationnelle directement. Il est évident que certaines erreurs ont pu être commises, comme par exemple, des erreurs dans des livraisons de marchandises, des nourritures qui n'étaient pas adaptées. La Confédération est prête à accepter toutes les critiques dans la mesure où celles-ci seront constructives pour les efforts futurs que nous désirons apporter à cette coopération au développement et à cette aide humanitaire, qui sont, peut-être, les cartes de visite les plus belles que la Suisse puisse présenter à l'étranger. Partout où l'on va, ou quels que soient les ministres des affaires étrangères que

- 11 -

l'on rencontre, pour eux la Suisse n'est pas seulement le pays de la Croix-Rouge, mais aussi celui de l'aide humanitaire, de la coopération au développement. Un nombre important d'ambassadeurs des pays d'Amérique du Sud ou d'Afrique est venu nous remercier pour ce que nous faisions. Même si notre aide en chiffres n'était pas énorme, elle l'était en qualité. Et chose extrêmement appréciée dans les pays en développement, cette aide est apportée sans aucune condition ni politique, ni économique. En particulier le président de la Côte-d'Ivoire, M. Houphouët-Boigny, que j'ai reçu il y a trois semaines, était impressionné par l'aide que nous apportions. Comme je l'ai dit, certaines erreurs peuvent être commises, les signaler est utile, mais attention à une chose. Comme vous le savez il existe des organisations caritatives privées à l'œuvre desquelles nous participons, cependant il y en a aussi à l'œuvre desquelles nous ne participons pas du tout. La liberté d'action étant garantie par la constitution fédérale, il ne nous est pas possible d'intervenir dans le cadre de certaines organisations privées qui se passent parfaitement de l'aide de la Confédération.

De même nous n'intervenons pas dans les organisations caritatives qui n'ont pas, ou qui n'auraient pas, notre confiance. Il est évident que nous ne collaborons pas avec n'importe qui. Si une des organisations caritatives énumérées en annexe du message doit intervenir après une première intervention directe en cas de catastrophe de la Confédération, nous avons souvent la possibilité de contrôler leur travail dans la mesure où nous laissons sur place un ou deux des experts que nous avons utilisés pour l'aide en cas de catastrophe. Comme vous l'avez vu dans le rapport, il arrive fréquemment que nous intervenons pour des premiers secours, pour donner à boire et à manger, et qu'ensuite, si nous en avons la possibilité, nous poursuivons notre œuvre durant une période à moyen ou long terme, en laissant, dans la mesure du possible, des personnes qui pourront contrôler ces activités. Maintenant, M. Bill pourra vous le confirmer, la qualité de ces aides s'est beaucoup améliorée et les erreurs ont nettement diminué.

Monsieur Bächtold, j'aimerais beaucoup que l'on arrive à davantage de transparence. Cependant, je me permettrai de vous dire que nous avons fait un effort dans ce sens. Dans le message du 23 novembre 1977 nous avions dit: "Comme nous l'avons mentionné, le montant qui s'élève à 735 millions doit permettre de satisfaire à des nouveaux engagements jusqu'à la fin de 1980. Nous avons cependant l'intention de vous soumettre, avant la fin de cette période, deux autres propositions relatives à la coopération internationale au développement." Ceci démontre le désir d'une certaine transparence. Dans le message du 9 août 1978 pour la politique économique et commerciale au titre de la coopération internationale au développement, même dans le résumé à la page 2, nous écrivions: "Nous justifions ce crédit en vous faisant part, sous chiffre 2 et 3 du présent message, de notre conception générale des relations économiques et commerciales avec les pays en développement et en montrant par une analyse de l'interdépendance la convergence à terme des intérêts de ces pays et des

états industrialisés, sans cependant minimiser les difficultés qu'implique la tâche, ni l'importance des conflits que peuvent engendrer les différences de situations et de systèmes économiques. Ce crédit de programme, avec celui de 735 millions de francs que vous avez ouvert récemment pour la continuation de la coopération technique et d'aide financière en faveur des pays en développement, de même que ceux qui vous seront demandés prochainement pour la continuation de l'aide humanitaire et au titre de notre participation aux augmentations de capital des banques régionales de développement, devraient nous permettre d'augmenter progressivement notre aide publique au développement qui resterait malgré tout, en proportion de notre produit national brut, l'une des plus faible qui soit enregistrée dans les pays membre du comité d'aide au développement de l'OCDE." Je reconnais, Monsieur Bächtold, que ce n'est peut-être pas d'une transparence aussi absolue que celle que vous désiriez et que celle que je serais prêt moi-même à vous accorder, mais alors il conviendrait que l'on doive schématiser toutes ces diverses aides et si possible alors, il faudrait arriver à uniformiser les rythmes d'utilisation de ces divers crédits, que tous ceux-ci portent sur des périodes semblables et les faire gérer par de mêmes unités. Nous ne pourrons pas limiter les quatre catégories d'activités de manière nettement distincte, étant donné que ces diverses formes d'aides publiques internationales sont en elles-mêmes déjà différentes. Il faut admettre que les buts, la finalité poursuivis dans le cadre de ces diverses actions, ne sont pas les mêmes. Cependant je tiendrais compte de votre désir. Notre bonne volonté a d'ailleurs été illustrée par les passages que je vous ai cités précédemment.

La question m'a été posée de savoir s'il n'était pas possible de solliciter davantage les cantons et les communes. Tout d'abord je vous demanderais de vous reporter au rapport de gestion qui donne des renseignements sur l'importance de l'aide des cantons et des communes. Il est évident que certains cantons et communes participent à certaines organisations caritatives, dans quels domaines, cela je ne le sais pas. Nous n'avons pas la possibilité, nous Conseil fédéral, d'ordonner une participation aux cantons et aux communes qui font déjà un effort important. De plus la politique étrangère est la tâche de la Confédération et non celle des cantons et communes. Concernant le Comité international de la Croix-Rouge, j'ai déjà eu deux entretiens importants avec M. Hay, qui m'a fait part de ses importantes angoisses au sujet des moyens qu'il estime insuffisants pour satisfaire à des tâches toujours plus nombreuses demandées au CICR. Ces tâches sont toujours plus difficiles et compliquées dans un monde politique qui malheureusement ne s'approche pas de la paix. MM. Bill et Heimo pourront vous donner davantage de détails sur le CICR.

Je souligne que la participation de la Suisse pour un montant de deux millions de francs qui figure dans le rapport concernant la convention internationale relative au sort des détenus politiques, est une nouveauté. C'est à ce titre que nous accordons une contribution pour l'amélioration du sort de cette catégorie de détenus. Dès que

le présent crédit de programme aura été ouvert nous accorderons un crédit supplémentaire de deux millions de francs par année pour permettre une meilleure réalisation de ce programme.

Concernant l'aide alimentaire, je vous rappellerai que, par exemple, nos livraisons de céréales ou de produits laitiers, ne représentent pas en soi une aide alimentaire mais bien une aide d'urgence. Par exemple, les livraisons de céréales sont une aide d'urgence sous forme de farine et de blé et les critiques que nous pouvons entendre sur l'aide humanitaire ne sont pas justifiées. Les moyens que nous avons à disposition ne permettent pas souvent des actions de longue durée.

Je rappelle encore que tous les problèmes concernant l'aide humanitaire entrent dans l'aide non opérationnelle, c'est-à-dire une aide qui n'est pas directement exécutée par la Confédération dans les pays qui en ont besoin. Ce sont des aides qui se font par l'intermédiaire d'organisations caritatives. C'est toujours dans le cadre d'aides non opérationnelles, par des organismes qui sont déjà constitués, que ces aides sont réparties.

J'ajoute encore, concernant l'aide en produits laitiers, une chose qui me semble importante. On a dit tout à l'heure que le prix du lait était trop élevé par rapport à celui du marché international. Il est vrai qu'il est cher. Mais c'est là qu'il faut distinguer le genre de lait dont il s'agit. Le lait en poudre est fabriqué en Suisse sur commande, il répond aux normes de qualité qui sont fixées par l'UNICEF. Après des études complètes faites par l'OMS et l'UNICEF dans de nombreux pays, on s'est rendu compte que les critiques adressées à la qualité du lait en poudre n'étaient pas justifiées, car celle-ci était altérée par la qualité de l'eau utilisée pour le mélange. En outre, on ne livre pas n'importe quel lait dans n'importe quelle région. A ce sujet la Suisse a participé, dans le cadre de la coopération au développement, à l'étude de la recherche d'eau potable et à l'utilisation d'appareils pour rendre l'eau utilisable pour les laits en poudre. Il y a bien entendu eu quelques erreurs, mais ce sont des gens de mauvaise foi qui ont attaqué Nestlé. Sur chaque envoi de lait en poudre, des échantillons sont prélevés par la station de recherches laitières de Liebefeld. C'est donc du lait d'excellente qualité qui est livré dans des bacs métalliques, spécialement adaptés aux conditions de transports difficiles. Ceci dit, il est bien clair que le prix du lait suisse est plus élevé que celui du lait en poudre sur le marché mondial où sont écoulés, souvent à prix de dumping, les surplus de l'aide d'autres pays.

Comme je vous l'ai déjà dit, nous contribuons au financement des programmes de forages de puits de l'UNIFEC. D'autre part, la Division de l'aide humanitaire a procédé à une enquête auprès des centres de distribution alimentaire sur le terrain. Nous disposons de deux qualités complémentaires de lait. Le lait en poudre entier et le lait écrémé vitaminé. Ceci nous permet de participer à des programmes nutritionnels dans toutes les parties du monde. L'OMS a attiré

- 14 -

l'attention des pays donateurs sur les dangers que peut présenter le lait dépourvu d'additifs vitaminés. Notre lait est également distribué par des centres nutritionnels ou hospitaliers. Le problème du coût ou de la création artificielle de besoins qui ne pourront pas être satisfaits ultérieurement, ne se pose pas. En cas de catastrophe, les distributions d'aliments sont centralisées, notre aide d'urgence est limitée dans le temps.

Concernant l'aide alimentaire en céréales, vous savez que nous ne pouvons distribuer qu'en important. Nous avons dû nous-mêmes importer les céréales qui sont mises à disposition. Grâce à l'obligation à laquelle la Suisse a souscrit dans le cadre de l'accord sur le blé, l'aide publique de notre pays a pu bénéficier d'un crédit annuel de 12 millions de francs. La convention est actuellement en cours de négociation et nous saisirons à nouveau le parlement lorsque celle-ci aura été conclue.

Je partage l'avis de M. Jauslin que si cela était possible, cela devrait retomber dans la compétence d'un seul département. Mais alors, je vous rends attentif au fait qu'il faudrait modifier la loi et l'ordonnance. Par exemple, dans les dispositions concernant l'application des mesures de l'ordonnance il est dit ceci: "La DDA est compétente pour l'aide financière bilatérale. Elle agit d'entente avec la Division du commerce. Lorsque l'aide bilatérale revêt la forme de crédits mixtes et de mesures similaires, c'est la Division du commerce qui est compétente. Elle agit d'entente avec la DDA. La DDA et la Division du commerce déterminent en commun etc. ..." En ce qui concerne les autres aides, l'accord du Département des finances est nécessaire vu qu'il est concerné. Le message du Département fédéral des finances et des douanes, concernant notre aide humanitaire, dit ceci: "Il est de notre devoir de souligner que, la nécessité de rétablir, dans toute la mesure du possible d'ici 1981, l'équilibre des finances fédérales constitue, pour le Conseil fédéral, une priorité non moins importante que les aides humanitaires, dont les exigences entrent malheureusement en concurrence avec celles de l'aide au développement, puisqu'elles ne pourront de toute évidence être satisfaites sans économies additionnelles importantes." Voyez que même si nous le voulions, nous aurions quelques difficultés à assumer dans un seul département la compétence de l'administration de tous ces problèmes.

Concernant le problème d'un meilleur contrôle parlementaire, je suis d'accord mais alors je demanderai aux députés de venir à toutes les séances. Ils devront faire les séances de préparations, les voyages sur place avec M. Bill, qu'ils aillent au Sahel, en Amérique du Sud, etc. Il faudra donc de la disponibilité. Ayant été parlementaire moi-même, je suis d'accord avec ce contrôle, mais alors il faut beaucoup de temps. En outre MM. Heimo et Bill pourront vous dire de quelle manière stricte sont faits les contrôles d'utilisation des crédits.

Monsieur Heimo

Nous avons reçu, Monsieur le président, votre proposition qui consiste à introduire à l'article 2 de l'arrêté fédéral, les montants spécifiques que nous avions fixés pour les différentes formes de l'aide humanitaire. M. Bill va vous expliquer les difficultés qu'entraînerait la réalisation d'une telle proposition qui pourrait être assez lourde de conséquence, du point de vue de notre activité. Je dirai que pour nous il s'est agi, dans ce cas, de fixer essentiellement des ordres de grandeurs, d'autre part nous nous sommes réservés la possibilité de procéder à des transferts internes de rubrique à rubrique. Ceci me semble extrêmement important pour nos activités.

Monsieur le président, vous avez mentionné certains désirs de l'agriculture suisse concernant l'achat de produits agricoles à l'étranger. Je peux vous dire que la toute grosse majorité des achats pour l'aide alimentaire est faite en Suisse. Ce n'est que très rarement, lorsque les conditions s'y prêtent particulièrement bien en raison, par exemple, de la longueur des trajets de transport, que nous avons procédé à de petits achats sur place. Cela a été le cas au Chili et en Inde, mais ceci représente une part relativement modeste par rapport aux achats que nous avons procédés en Suisse. Un autre désir de l'agriculture suisse serait que dans le cadre des négociations de l'accord sur le blé, respectivement de la convention d'aide alimentaire qui est associée à cet accord, nous puissions réaliser nos prestations sous forme de lait. Vous conviendrez que dans le cadre d'un accord sur le blé il serait tout de même assez étrange d'avoir des prestations, nous seuls, en lait. En fait des négociations sont en cours mais je crois savoir qu'il y aurait peu de chance que nous puissions obtenir de la part de nos partenaires un assentiment à cet égard.

M. Bächtold a mentionné la question des additifs alimentaires. Il est évident que nous tenons compte de ce problème qui est très sérieux. Nous essayons surtout de le prévenir. C'est-à-dire que travaillant avec des organisations qui sont sur place, qui connaissent les habitudes alimentaires, nous nous efforçons d'envoyer des produits qui seront acceptés et consommés par la population que nous entendons aider.

M. Jauslin a posé la question de la coordination dans ce domaine. Précisément il y a peu de temps une réorganisation est intervenue au sein du département ayant pour objet le regroupement du service de la coopération technique avec toute la partie de la Division de l'aide alimentaire et la division des œuvres d'entraides privées. Aujourd'hui nous sommes réunis en une seule direction et c'est à travers cette unification que nous nous coordonnons. Par ailleurs, nous sommes en relation constante avec la Division du commerce et son service du développement, de sorte que là aussi la coordination ne manque pas.

Concernant la question du lait en poudre et notamment du manque

- 16 -

d'eau, je n'ai jamais entendu dire qu'il y avait une relation entre le manque d'eau et nos envois de lait en poudre. En revanche il a été fortement question de la qualité de l'eau disponible. Ceci est évidemment important, c'est pourquoi nous avons nous-mêmes une action de forages de puits afin d'assurer l'approvisionnement en eau potable des villages dans tous les pays où se fait cette aide. Nous soutenons l'action de très vaste envergure entreprise par l'UNICEF en ce domaine.

Concernant les tensions qui peuvent exister quelquefois entre les experts de la coopération au développement et les experts du corps de catastrophe, M. Bill sera plus à même que moi de vous répondre.

D'autre part, quelques aspects de notre politique d'engagement du personnel ont été évoqués. Pourquoi engageons-nous surtout des jeunes gens et moins de personnes plus âgées et peut-être plus expérimentées? Là le responsable de nos problèmes de personnel pourrait peut-être vous donner une réponse.

Concernant la question au sujet de la publicité que nous devrions donner, je rappelle simplement que nous avons un service d'information - indépendamment de ce que vous a dit M. Aubert - qui s'efforce de porter à la connaissance de toutes nos activités dans le domaine de la coopération au développement et, depuis un certain temps, dans le domaine de l'aide humanitaire également. Ceci nous le faisons sous forme de films. Nous en avons à disposition un certain nombre que nous distribuons dans les écoles, les sociétés, etc. De même nous recourons à la télévision où fréquemment nous participons à des débats sur les problèmes de la coopération au développement. Actuellement nous sommes à la veille de sortir un nouveau bulletin d'information qui aura une très large diffusion et que nous efforcerons de réaliser de façon la plus attrayante possible, de telle manière à présenter, peut-être mieux que ce que nous l'avons fait jusqu'à présent, nos activités à l'ensemble de la population.

On nous a demandé la raison pour laquelle l'aide privée n'est pas mentionnée dans le tableau qui figure dans le message. Nous avons des renseignements très précis concernant cette aide. Swiss Aid est chargé de réunir toutes les données statistiques y relatives. Le plus souvent, celle-ci figure dans nos statistiques, mais nous sommes ici dans le domaine de l'aide publique au développement et l'aide privée y figure au titre des apports, des prestations de coopération au développement, mais pas de la coopération au développement au sens officiel du terme.

Concernant la question de M. Weber au sujet de l'année de l'enfance, je dirai que nous participons activement de deux manière à la préparation. Tout d'abord pour l'année 1979, nous allons accroître nos prestations en faveur de l'UNICEF qui a été chargée par l'ONU de l'organisation de cette année de l'enfance. Ensuite un comité suisse a été créé qui se charge de coordonner les activités des organisations privées suisses en vue de cette année. Nous participons en

- 17 -

tant que direction à ce comité et nous entendons participer également à l'effort des organisations privées en finançant certains projets que ces organisations auront sélectionnés aux fins de réalisation sous le signe de l'année de l'enfance.

Concernant les problèmes du lait et les attaques dont Nestlé a fait l'objet, je dirai que ces dernières ont été surtout adressées au "baby food", c'est-à-dire au remplacement du lait maternel, alors que le lait que nous envoyons n'est pas réservé spécifiquement à cet objet mais c'est un lait de caractère nutritionnel valable pour l'ensemble d'une population dont l'alimentation est insuffisante.

Präsident

Es wäre interessant, wenn wir über die Hilfen der privaten Organisationen eine Zusammenstellung haben könnten.

Herr Bill

Ich möchte nur auf die Fragen antworten, die bis jetzt noch keine Antwort gefunden haben. Was H. Heimo bereits gesagt hat, möchte ich bestätigen: Wenn die Beträge gemäss Antrag Ihres Vorsitzenden fest zugewiesen würden, könnten wir doch in einigen Fällen Schwierigkeiten haben. Wir können unsere Tätigkeit nicht programmieren, wie das auf dem Gebiet der langjährigen Entwicklungshilfe vielleicht eher möglich ist. Wir müssen zwar bereit sein, aber wir wissen nicht genau für was. Am Anfang unserer Tätigkeit haben wir fast nur Wiederaufbau gemacht, weil es eine ganze Serie von Erdbeben gegeben hat. Dieses Jahr war ausgesprochen ein Jahr der Versorgungshilfe. Sollte die Dürrehilfe Aufgaben stellen, käme die Getreidehilfe ein ganz anderes Gewicht. Die Aufgaben können sich also ändern; sie sind nicht leicht vorauszusehen.

Sie haben hier Schätzungen, wie sich die Situation etwa entwickeln könnte aufgrund der Erfahrungen der letzten Jahre. Mit dem Nachsatz, den Ihr Vorsitzender vorsieht, dass Uebertragungen dem Bundesrat zu unterbreiten wären, käme man wahrscheinlich in der Regel schon durch. Wir müssen aber doch immer wieder relativ rasch disponieren; deshalb würde ich es begrüssen, wenn man die vom Bundesrat vorgeschlagene Form beibehalten könnte.

Zur Frage der Kantone und Gemeinden:

Wenn wir vom Bund aus humanitäre Hilfe betreiben, nehmen wir Rücksicht auf die privaten Hilfswerke, auch auf das IKRK, das sehr gern Gemeinden und Kantone einlädt, Beiträge zu entrichten. Sollten wir jetzt vom Bund aus auch eine Anstrengung unternehmen, direkt auf diese Gelder zu greifen, würde die ohnehin bestehende Angst der Hilfswerke noch verstärkt, dass der Bund die humanitäre Hilfe an sich reissen wolle.

- 18 -

Es ist eine meiner Hauptaufgaben, diese Hilfswerke zu unterstützen, sie zur Zusammenarbeit herbeizuführen und Dritte, die uns zusätzliche Finanzierungsvorschläge machen, auf die Wünsche dieser privaten Hilfswerke aufmerksam zu machen.

Von daher gesehen finde ich es gut, dass es Quellen gibt, die dem SRK und den privaten Hilfswerken noch offen stehen.

Das IKRK hat jederzeit Gelegenheit, neben dem von der Eidgenossenschaft erhaltenen jährlichen Grundbeitrag vom 7 1/2 Mio Franken bei uns noch zusätzlich Mittel aus dem Kredit der 106 Mio Franken für Beiträge an international tätige Hilfswerke zu beantragen. Wir stellen ihm auch laufend Experten zur Verfügung. Die Hilfe ist also nicht unbedingt auf diesen Beitrag von 7 1/2 Mio Franken begrenzt.

Herr Weber hat die Frage nach der Beziehung zum Arbeiterhilfswerk gestellt:

Es sind vor allem vier Hilfswerke, mit denen wir zusammenarbeiten: das SRK (unser Hauptpartner), Caritas, HEKS und das Arbeiterhilfswerk.

Mit dem Arbeiterhilfswerk haben wir sehr gute Erfahrungen gemacht. Gegenwärtig sind wir zusammen unter anderem in Guatemala, in Italien und im Erdbebengebiet in Ostanatolien engagiert, wo wir eine Bäckerei einrichten. Es ist aber kein sehr finanzkräftiger Partner, deshalb nützen wir die Möglichkeiten, um auf Gesuch hin diesem kleinen Werk unsere finanzielle Unterstützung zukommen zu lassen.

Zur Frage der Koordination: Es bestehen nicht nur Koordinationsmöglichkeiten zwischen Entwicklungshilfeprojekten und Katastrophenhilfe; Katastrophenhilfe ist sehr oft ein Anfang, der zu Anschlussprojekten der Entwicklungszusammenarbeit führen kann. (Solche Anschlussprojekte werden gerade in der Türkei und in Guatemala realisiert.)

Die Koordination besteht auch zwischen der operationellen und der nichtoperationellen Hilfe der humanitären Abteilung. Das Korps führt die Operationen durch, wenn wir den Eindruck haben, dass der Bund nur noch eine zusätzliche Leistung erbringen muss. Der ganze übrige Teil unserer finanziellen Möglichkeiten fliesst dann über die Kanäle der nationalen, internationalen und privaten Organisationen auch in diese Notgebiete. Wir haben nun eine zusätzliche Möglichkeit, durch unsere Experten die Verwendung dieser Gelder, die in die grossen Kanäle der FAO oder des PAM fliessen, etwas zu kontrollieren. Ein Beispiel: Zu Beginn dieses Jahres hat der Bundesrat dem Noternährungsprogramm der FAO (dem World Food Program) 2 Millionen Franken zur Verfügung gestellt.

Gleichzeitig haben wir vorgeschlagen, einige Experten unseres Korps in den Versorgungshäfen Westafrikas zur Organisation einiger Transporte ins Inland zur Verfügung zu stellen. Wir haben nun gesehen,

- 19 -

wie das PAM die 2 Millionen von uns und die übrigen zur Verfügung stehenden Millionen verwendet. Wir konnten sehr konkrete Verbesserungsvorschläge anbringen. Aufgrund unserer Vorschläge sind an der letzten PAM-Konferenz eine ganze Reihe von Systemverbesserungen bei der Durchführung so grosser Operationen realisiert worden. Hier haben wir also eine zusätzliche Möglichkeit, ein wenig hinter die Kulissen der grossen internationalen Organisationen zu sehen.

Mit den grossen Spezialisten der Entwicklungszusammenarbeit und der Katastrophenhilfe stehen wir selbstverständlich im Guten - auch mit Toni Hagen (schon deshalb, weil es unbequem ist, ihn als Gegner zu haben!). Ich kenne ihn seit Jahren und habe aus Gesprächen mit ihm schon viel profitiert. Ich kenne sein Reiseprogramm und bitte ihn oft, eines unserer Projekte anzuschauen zu gehen. Einen seiner Vorschläge, dass wir sehr oft mit Finanzierungen mehr verrichten können als mit grosser technischer Hilfe, haben wir z. B. in Ober-Volta realisiert.

Von Konkurrenzierung zwischen Katastrophen- und Entwicklungshilfe kann sicher nicht die Rede sein. Die Möglichkeiten der Zusammenarbeit werden bestimmt genutzt.

Herr Jauslin

Ich möchte eine präzise Frage stellen:

Ich habe die beiden Vorlagen (Humanitäre Hilfe und wirtschafts- und handelspolitische Massnahmen im Rahmen der internationalen Entwicklungszusammenarbeit) einander gegenübergestellt und möchte nun wissen: Stehen H. Bundesrat Aubert und seine Mitarbeiter auch voll und ganz hinter der Botschaft, die vom EVD redigiert wurde, oder haben sie Vorbehalte? Ich habe einfach den Eindruck, dass die Vorlage vom 9. August spürbar von der Handelsabteilung beeinflusst ist.

Zur Expertenauswahl: Ich habe die einzelnen Namen nur erwähnt, um nicht einfach eine globale Kritik anzubringen. Zieht man junge Leute vor, weil sie eher das machen, was man will?

Ich möchte noch einmal darauf zurückkommen, dass es für unsere Kommission nützlich wäre, wenn einmal an einer unserer Sitzungen Vertreter der Entwicklungshilfe und des Katastrophenkorps über ihren Einsatz Auskunft geben würden, damit wir nicht nur einen vertieften Einblick, sondern auch persönlichen Kontakt hätten.

Monsieur Aubert, conseiller fédéral

Un mot sur votre dernière proposition, Monsieur Jauslin. J'accepte votre suggestion avec beaucoup d'intérêt. Si vous êtes d'accord d'accepter une séance d'information, je crois que l'on pourrait même la donner dans un délai qui serait assez bref, puisque nous

- 20 -

aurons la possibilité d'aller voir un certain nombre de réalisations. Nous désirons nous rendre compte de ce qui a été fait. Je partirai moi-même le 14 janvier prochain pour le Sénégal, le Nigéria, la Côte d'Ivoire, le Cameroun et la Haute Volta, pays du Sahel le plus pauvre et le plus misérable de tous. Nous aurons peut-être même le privilège d'aller inaugurer le pont qui est construit au Cameroun et qui sera précisément inauguré l'année prochaine qui est l'année de l'enfant. C'est un pont à la construction duquel la Suisse a participé pour un montant de 6 millions de francs.

Après ce voyage de quinze jours, nous irons voir plus spécialement les réalisations qui ont été faites par nos services.

D'autre part, concernant les crédits mixtes, je prierai M. Heimo de répondre à votre question parce que tous ces messages et ces rapports ont été faits sur une période "à cheval" entre deux chefs de départements. Les premiers rapports ont été faits en 1977, certains ont été la conséquence des engagements qui avaient été pris cette même année, de sorte que M. Heimo pourra vous répondre à la question de manière plus précise. Cependant, concernant ces crédits mixtes de 110 millions, je vous rappellerai que je les ai vigoureusement soutenus, tant à la "séance de groupe socialiste", où je n'étais pas du tout d'accord avec certains parlementaires socialistes, qu'au Conseil fédéral.

Juste avant la discussion que vous aurez sur le détail, à la suite de la proposition de M. le président, je me permets simplement de vous renvoyer à la page 32 de la version allemande du rapport. Vous y trouverez exactement les explications que vous ont données tout à l'heure MM. Bill et Heimo sur les raisons pour lesquelles nous demandons que ce soit un seul crédit de programme qui puisse donner une certaine souplesse dans son application, tant il est vrai que nous ne pouvons pas savoir à l'avance combien nous coûtera, par exemple, une intervention en cas de catastrophe. Voilà les motifs pour lesquels nous préférerions un seul crédit de programme d'un montant de 270 millions, plutôt que des postes précis dans l'arrêté. Dans ces conditions je me permets de soutenir la proposition du Conseil fédéral.

Präsident

Ich danke Herrn Bundesrat Aubert für seine Ausführungen. In bezug auf den letzten Punkt: ich glaube Ihnen ohne weiteres, dass gewisse Gründe dafür sprechen. Es gibt aber auch ein politisches und ein psychologisches Moment, das wir hier noch anführen. Ich möchte dieses politische und psychologische Moment in den Vordergrund schieben und aus diesem Grund habe ich den Antrag gestellt. Es ist also nicht ein Misstrauen der Verwaltung oder dem Bundesrat gegenüber.

- 21 -

Monsieur Heimo

Un mot au sujet de la remarque de M. Jauslin. Effectivement il a été constaté qu'entre le message du mois d'août, sur les mesures de politique commerciale, et le message que vous avez sous les yeux, il y a une différence de tonalité qui provient, dans une certaine mesure, de la substance mais aussi de la façon dont ces messages ont été préparés. Le message du mois d'août, du point de vue de la répartition des compétences entre la DDA et la Division du commerce, relève de la Division du commerce. La procédure suivie est la suivante: la Division du commerce a élaboré une première proposition de message, ensuite celle-ci nous est soumise et dès ce moment nous entrons en discussion, quasiment en négociation, entre la Division du commerce et nous-mêmes. Donc nous collaborons à l'élaboration de ce message qui devient, en quelque sorte, une oeuvre commune. En revanche, en ce qui concerne le message que vous avez sous les yeux, la Division du commerce n'a pas de compétence. La loi et notamment l'ordonnance distinguent très clairement les deux domaines de la coopération au développement et celui de l'aide humanitaire. Dans celui de la coopération au développement, il y a une répartition des compétences entre la Division du commerce et nous-mêmes, celui qui a la compétence est également chargé de rédiger le premier jet du message et, ensuite, entre en discussion, en négociation avec son partenaire. Voilà la raison, en quelque sorte, des différences de tonalité. De sorte que dans le domaine de la coopération au développement M. Honegger est l'initiateur des messages puisqu'ils nous sont soumis par ses collaborateurs dans la mesure où la compétence est du domaine de la Division du commerce. Dans le domaine de l'aide humanitaire, cette Division du commerce n'a pas de compétence, les messages ne lui sont pas soumis pour approbation. Ceci résulte simplement de l'application de l'ordonnance.

Herr Raeber

(zu Herrn Guntern): Darf ich Sie darauf aufmerksam machen, dass alle diese im Rahmenkredit enthaltenen Beiträge nachher - indem sie zu jährlichen Ausgaben werden - im Bundesbudget erscheinen. Hier haben Sie eine weitere Kontrollmöglichkeit. Wenn Sie glauben, dass in diesen jährlichen Schätzungen die Verschiebungen zu stark sind, haben Sie die Möglichkeit zu intervenieren.

Das Anliegen, das aus dem Brief des Verbandes der Schweizerischen Milchproduzenten hervorgeht, dass keine zu grosse Verschiebung stattfindet zwischen Weizen und Milch, ist uns von der Redaktion der Bot- schaft und der Zusammenarbeit mit der Abteilung für Landwirtschaft her vertraut.

Abgesehen davon, dass, (wie H. Heimo gesagt hat) sich die Verhandlungen in Genf so entwickeln, dass offenbar keine Aussicht besteht, mit diesem Anliegen der Milchprodukte durchzudringen, muss man sehen, dass das Nahrungsmittelhilfeabkommen eingebettet ist in einen

Zusammenhang mit dem internationalen Weizenabkommen. Mit unserer Selbstversorgung mit Weizen haben wir auch Probleme. Ueber die hier besprochenen Probleme hinaus liegt das Mitmachen am internationalen Weizenabkommen und am Nahrungsmittelabkommen in unserem weiteren Interesse bezüglich der Versorgung unseres Landes mit Weizen. Wenn sich die Völkergemeinschaft auf die Befriedigung der notwendigen Bedürfnisse an Weizen konzentriert, ist es natürlich schwierig, auszusteigen und zu sagen: Hier machen wir nicht mit, wir sind an Milch interessiert. Es ist schwierig, z. B. durch die Einführung dieser Beträge sich festlegen zu wollen auf eine definitive Aufteilung zwischen Weizen und Milch.

Zur Frage von Herrn Jauslin betreffend Personal-Austausch zwischen Katastrophenhilfskorps und Experten der Entwicklungszusammenarbeit: Rechtlich gibt es hier keine Schwierigkeiten.

Ein Freiwilliger des Katastrophenhilfskorps steht für eine bestimmte Zeit zur Verfügung für die Mitwirkung bei Katastrophenfällen. Das hindert ihn aber nicht daran, sich für eine offene Stelle bei der Entwicklungszusammenarbeit zu bewerben und sich für die Zeit seiner Abwesenheit bei Herrn Bill abzumelden.

Praktiziert wird auch das Einholen von Ratschlägen und das Austauschen von Erfahrungen zwischen den beiden Bereichen. Das ergibt überhaupt keine Schwierigkeiten.

Zur Rekrutierung: Ich möchte zwar nicht von Personen sprechen, doch bezüglich Toni Hagen ist mir nicht bekannt, dass er sich je dafür interessiert hätte, bei der Entwicklungszusammenarbeit angestellt zu werden. Er hat es auch nicht nötig. Es ist für ihn viel interessanter, Expertisen zu machen, Ratschläge zu geben, als "Superexperte" unsere Politik in gewissen Bereichen zu beeinflussen, als sich von uns in irgendeinem Projekt vergraben zu lassen und eine nicht sehr einflussreiche Existenz zu führen.

Wir geben uns Mühe, unsere Rekrutierungskriterien auf jeden Interessenten in gleichmässiger, neutraler und sachlicher Weise anzuwenden. Man kann nicht sagen, dass wir ältere, erfahrene Leute wissentlich benachteiligen. Es gibt aber ein paar Aspekte, die man berücksichtigen muss:

- Wir können keine langdauernden Anstellungen bieten, was schon viele mehr oder weniger abschreckt.
- Wir bieten vernünftige, aber keine gewaltigen Löhne. (Leute, die von der Privatwirtschaft oder von internationalen Organisationen aus in Entwicklungsländern gearbeitet haben, sind oft an andere Entschädigungen gewohnt.)
- Jemand, der jahrelang in Entwicklungsländern gearbeitet hat und glaubt, er habe grosse Erfahrungen und sei eine Autorität, ist nicht immer leicht integrierbar.

- 23 -

(Zu Herrn Reimann): Hätten wir mehr Personal und Geld, könnten wir schon Filme produzieren. Die Frage wäre aber zu prüfen, ob wir beim sehr autonomen Fernsehen auch alles anbringen könnten, was wir produzieren würden.

Zur Frage, ob die Aktivitäten der Privatorganisationen auch in das Schema (Botschaft Seite 12) hineingehen würden: Finanzhilfe wurde bisher in der Schweiz nicht durch Privatorganisationen geführt, sonst würde sie in diesem Punkte ins Schema hineingehen, aber das ist jetzt noch leer. (Wirtschafts- und handelspolitische Massnahmen sind eine aktiv-staatliche Aktivität, technische Zusammenarbeit eine Tätigkeit privater Organisationen.)

Zur humanitären Hilfe: die nichtoperationelle Hilfe ist in einem gewissen Ausmass auch auf private Organisationen anwendbar. Es entspricht der Natur der Sache, dass der Staat Privatorganisationen Mittel gibt, damit diese ihrerseits Operationen durchführen können. Aber auch Privatorganisationen geben wiederum Mittel an andere weiter für die Durchführung von Operationen, dies natürlich in einem viel kleineren Ausmass.

Die operationelle Hilfe ist die eigentliche Domäne der privaten Hilfswerke. Herr Bill stellt aber auch privaten Organisationen gewisse Hilfskräfte zur Verfügung. Nahrungsmittelhilfe wird auch im privaten Bereich gemacht.

Bundesbeschluss

=====

Eintreten ist unbestritten

Titel und Ingress, Artikel 1

angenommen

Artikel 2

Antrag Guntern siehe Anhang 1

Herr Jauslin

Eine Frage möchte ich nochmals aufwerfen betreffend "in bar oder in Form von Sachwerten" (Art. 2 a). Könnte man nicht sagen "in bar oder in Form von Leistungen"? "Sachwerte" heisst, dass man nur Material liefern kann; es könnten aber auch Leistungen sein.

Eine Frage zum Antrag Guntern: Ich bin der Auffassung, dass man diese Gelder nicht so zuteilen kann. Dieser Artikel 2 Absatz 1 c, die Zuweisung der 78 Mio Franken, würde der Landwirtschaft nur schaden. -

Warum hat man den Hasen aufgejagt mit der Bemerkung "in der Regel schweizerischer Herkunft" (Bundesbeschluss Art. 2 c)? (In der ganzen Welt wird holländisches und deutsches Milchpulver so billig angeboten, dass es sich gar nicht lohnt, in den Entwicklungsländern eine Viehzucht aufzuziehen!). Schreibt man "in der Regel schweizerischer Herkunft", nimmt man an, es sei nicht schweizerisch;

- 24 -

schreibt man aber nichts, meint man, es sei schweizerisch.

Meine Frage: Kann man "in der Regel" streichen?

Herr Zumbühl

Ich habe schon darauf hingewiesen, dass mich Artikel 2 nicht voll befriedigt. Mit dem Antrag unseres Präsidenten wird nun meinem Anliegen weitgehend Rechnung getragen. Dieses Anliegen geht in die Richtung, dass wir aus der einheimischen Produktion, aus unserem Ueberschuss, Nahrungsmittel weitergeben. Ich stamme aus der Landwirtschaft, und ich habe mich schon seit Jahren darüber geärgert, dass dieser Ausgleich in der Nahrungsmittelversorgung noch immer nicht gelungen ist. Auch ausserhalb der Landwirtschaft versteht man nicht, wenn wir einerseits ständig Ueberschussprobleme haben (gegenwärtig Milchprodukte) und anderseits nicht dafür sorgen, dass wir von diesen Produkten an die Hungerfront weitergeben, wenn wir schon Hilfe leisten.

Die Formulierung "in der Regel schweizerischer Herkunft" kann auf keinen Fall befriedigen.

Die Formulierung im Antrag Guntern (Art. 2 Abs. 1 c "... Lieferung von einheimischen Milchprodukten") finde ich vollständig richtig. Unter e sollte logischerweise auch noch der Begriff "einheimische Produkte" eingebaut werden. Im übrigen unterstütze ich den Antrag unseres Präsidenten voll und ganz.

Herr Weber

Ich halte es mit Herrn Jauslin: Mit der Formulierung, die Herr Guntern uns vorschlägt, erweisen wir der Landwirtschaft einen schlechten Dienst. Es wird heissen: Entwicklungshilfe wird betrieben wegen der Landwirtschaft, damit diese ihre Produkte abschieben kann. Es ist auch unser Anliegen, diese Produkte einzusetzen, wenn immer das möglich ist. Die Angaben über die Kreditverteilung im Jahre 1977 12 231 t schweizerische Vollmilch, 360 t schweizerische vitaminierte Magermilch, 202 t schweizerischer Schmelzkäse, 86 t Vollmilch, die im Verbraucherland gekauft wurden, (Botschaft Seite 27) beweisen, dass die Bemühungen genau in die Richtung gehen, die der Antrag von Herrn Guntern anstrebt. Es ist aber schlechte Politik, nach aussen zu dokumentieren, dass wir der Landwirtschaft ihre Produkte verkaufen wollen. (Im Grunde genommen wollen wir das aber.)

Wie ich bereits in meinem ersten Votum gesagt habe, finde ich es nicht richtig, wenn diese Mittel fest im Beschluss aufgeteilt werden. Auf Seite 32 der Botschaft wird begründet, warum es 270 Millionen sein müssen und nicht weniger und nicht mehr.

Im Interesse der Landwirtschaft möchte ich bitten, den Artikel so zu belassen, wie er vom Bundesrat vorgeschlagen wird.

- 25 -

Präsident

(Zu Herrn Weber): Von Lieferung von "Milchprodukten, in der Regel schweizerischer Herkunft", wird sowieso die Rede sein, ob Sie nun meine Fassung oder diejenige des Bundesbeschlusses nehmen.

Herr Schlumpf

Ich unterstütze den Antrag von Herrn Guntern.

Bis heute hatten wir eine Spezifikation (siehe Botschaft Seite 32). Jetzt legen wir alles zusammen, spezifizieren betragsmässig gar nichts mehr und sagen im Ingress: "Dieser Kredit kann insbesondere verwendet werden für ...". Das ist auch eine weitere Elastizität.

(Zu Herrn Raeber): Zur Umsetzung der Zahlungskredite im Jahresbudget: Das spielt sehr begrenzt, weil man dann einfach mit dem Anforderungstext im Parlament konfrontiert wird.

Die Situation ist von zwei Gesichtspunkten aus zu beurteilen, vom psychologischen und vom politischen: Am 3. Dezember haben wir eine Abstimmung über die Milchkontingentierung. Wir wissen, dass die Subventionen - auch für die Landwirtschaft - allgemein gekürzt werden müssen. Auf der andern Seite schreiben wir im Text "... Milchprodukte, in der Regel schweizerischer Herkunft": Das weckt unvermeidlich Opposition, weil man daraus den Schluss zieht, dass man diese Milchprodukte in billigeren Bezugsländern kaufen könnte. Humanitäre Hilfe mit ausländischen Milchprodukten ist politisch völlig undenkbar; auch wenn die einheimischen Produkte etwas teurer sind.

Im Eintreten habe ich das Wort nicht ergriffen, weil ich selbstverständlich für diese Vorlage und für eine schrittweise Ausweitung dieses Engagements bin.

Wenn wir aber den Goodwill unserer Bevölkerung für diese Hilfe erhalten wollen, sind solche Klauseln einfach undenkbar. Dann müsste man das Ganze globalisieren, keine Detaillierungen mehr aufnehmen, einfach den Rahmenkredit vom 270 Mio Franken beantragen. Das wird aber nicht gehen.

(Zu Herrn Bill): Ihrem Bedenken, dass man rasch schalten können müsse, trägt der Antrag unseres Präsidenten in Absatz 2 auch Rechnung: "Um nicht voraussehbare Verpflichtungen zu erfüllen, ist der Bundesrat ermächtigt, Uebertragungen zwischen den einzelnen Posten vorzunehmen."

Sie sind doch sicher einig mit mir: Unser Bundesrat ist sehr rasch, kann innert Wochenfrist eine solche Disposition vornehmen. Schneller können Sie mit Ihrer Hilfsaktion auch nicht beginnen.

Mit einer Formulierung nach Antrag Guntern könnten wir unter politischen und psychologischen Gesichtspunkten dieser Vorlage wesentlich dienen.

- 26 -

Herr Bächtold

Ich unterstütze die Argumentation von Herrn Weber. Ich erinnere daran, auf welche Kritik die Vorlage von Herrn Bundesrat Honegger gestossen ist in bezug auf die Verbindung von handelspolitischen Erwägungen mit der Entwicklungshilfe. Von allen Seiten hiess es, das sei ein Fehler. Nun machen wir denselben Fehler bei der humanitären Hilfe.

Ich warne Sie davor, diese Vorlage zu verpolitisieren. Es wird gesagt werden: Hier wird wieder ein Junktim geschaffen zwischen Landwirtschaftspolitik und humanitärer Hilfe. In den Pressekommentaren wird dieser Vorwurf kommen. Es ist kein Vorzug, es ist ein politischer und psychologischer Fehler, diese Sache so an die Oeffentlichkeit zu hängen.

Ich bin auch der Meinung, dass man im Rahmen des Möglichen landwirtschaftliche Ueberflussprodukte in die Entwicklungshilfe fliessen lassen soll. Welche Ueberflussprodukte können wir aber praktisch verwenden? Es kommt ja nur Milch in Frage. Und diese Probleme haben wir heute besprochen.

Wenn Sie den Antrag Guntern annehmen, enthalte ich mich der Stimme und werde im Plenum das Wort ergreifen.

Herr Schlumpf

(Zu Herrn Bächtold): Dann müssen Sie konsequenterweise beantragen, im Antrag des Bundesrates den ganzen Buchstaben c zu streichen, denn hier ist ja die Rede von Milchprodukten bei der Nahrungsmittelhilfe. Das Kardinalsproblem ist, ob diese schweizerischer Herkunft sein müssen oder nicht.

Wir sind der Meinung, dass sie schweizerischer Herkunft sein müssen. Das Junktim ist also schon geschaffen. Ueber die politischen Auswirkungen sind unsere Meinungen schon fundamental unterschiedlich. Stellen Sie sich vor, dass wir der Oeffentlichkeit sagen: Aus Preis- oder andern Gründen betreiben wir Nahrungsmittelhilfe mit Milchprodukten, die wir irgendwo im Ausland kaufen. Das ist politisch undenkbar. Dann müsste man den Buchstaben c streichen.

Herr Jauslin

Zur Argumentation, gegen die Verbindung von Lieferungen aus der Schweiz mit der Entwicklungshilfe entstehe Opposition: Diese Opposition besteht in gewissen Kreisen. Aus meiner Sicht ist diese Kritik falsch. Die erste Optik muss sein: helfen.

Wenn aber Produkte geliefert werden, dann schweizerische. Mir scheint, dass gerade das nun bekämpft wird. Hier liegt genau der Unterschied zwischen der Botschaft vom 9. August und der heutigen,

- 27 -

dass man klar sagt: "Man kann auch aus der Schweiz Produkte liefern", während es eben Leute gibt, die sagen: "Grundsätzlich nicht aus der Schweiz, weil man so nur Profit zieht". Nur dieser Argumentation möchte ich entgegentreten.

Im übrigen stelle ich den Antrag, dass man "in der Regel" streicht.

Herr Bächtold

Ich bin einverstanden mit diesem Antrag.

Herr Raeber

(Zu Herrn Schlumpf): Zur Klärung einer Frage, die vielleicht in der Botschaft zu wenig klar erscheint: Es ist überhaupt nicht vorgesehen, z. B. holländisches Milchpulver zu kaufen. Die einzige Alternative zu Produkten schweizerischer Herkunft sind solche aus den Entwicklungsländern, nicht aus den Industrieländern.

(Zu Herrn Jauslin): Sie sagen, das Helfenwollen sei die eigentliche Absicht, aber die Hilfsgüter sollten aus der Schweiz kommen: Wenn es ein Entwicklungsland gibt, das eine Milchpulverindustrie hat, kann man dadurch, dass man Milchpulver finanziert, das im Lande selber produziert werden kann, nicht nur Nothilfe leisten, sondern gleichzeitig auch die Infrastruktur des Landes verbessern. Das ist eine finanzielle Hilfe, die über den Augenblick hinausgeht. (Man hat solche Versuche in Chile und Indien gemacht.)

Die hundertprozentige Anwendung des Prinzips, dass Nahrungsmittelhilfe wenn immer möglich aus Produkten unseres Landes erfolgen muss, kann auch kontraproduktiv sein. Die Beibehaltung einer gewissen Flexibilität wäre nach dem vorliegenden Text des Bundesrates weiterhin möglich und scheint uns wichtig!

Herr Bill müsste sich dazu äussern, wie das spielen würde, wenn man das "in der Regel" einfach streicht. Etwas scheint mir hier noch wichtig: In Artikel 2 des Bundesbeschlusses haben Sie nur unter Buchstabe d Nahrungsmittelhilfe, unter Buchstabe c haben Sie Milchprodukte. (Buchstabe a und b enthalten keine Nahrungsmittelhilfe.) Wenn Sie also das "in der Regel" streichen, müsste man auch Buchstabe d ändern, denn dieser erlaubt nur "Nahrungsmittelhilfe in Form von Getreide". Das würde dazu führen, dass wir unter c nur Nahrungsmittelhilfe in Form von schweizerischen Milchprodukten und unter d nur solche in Form von Getreide leisten dürften. Jene Hilfe in Form von Milchprodukten nicht schweizerischer Herkunft würde vollkommen unmöglich. Um diese im vorgesehenen, bescheidenen Ausmass weiterhin zu ermöglichen, muss Buchstabe d so gefasst werden, dass die Nahrungsmittelhilfe in Form von Milchprodukten nicht schweizerischer Herkunft an der Basis möglich wäre.

Ich schlage folgenden neuen Wortlaut für Artikel 2 Buchstabe d vor: "andere Nahrungsmittelhilfe, namentlich in Form von Getreide."

Monsieur Aubert, conseiller fédéral

Si nous limitons notre aide humanitaire à l'utilisation exclusive de produits suisses, je fais deux remarques.

On nous a déjà suffisamment reproché de faire de la charité dans les intérêts de notre propre économie. Ceci a été dit, redit, répété et écrit avec de gros titres dans les journaux. Je rappelle-rai que l'aide humanitaire est plutôt faite pour les victimes que pour le pays donateur. Ceci je tiens à le dire et je le répéterai constamment. En outre, l'aide humanitaire n'est pas une aide à l'exportation. Il faut bien distinguer les deux choses.

Deuxièmement, je pense que si l'on veut faire une politique qui soit valable, une politique humanitaire, il faut qu'elle soit crédible. Si ces chiffres vous ont été proposés dans le rapport, c'est qu'ils sont basés sur les expériences qui ont été faites jusqu'à présent. On arrive à des ordres de grandeur qui sont à peu près dans les proportions qui ont été indiquées dans le rapport, c'est-à-dire à quatre fois plus de contributions aux œuvres internationales qu'au corps de volontaires en cas de catastrophe à l'étranger. Il se pourrait donc que cela soit inversé. Dans ce cas, on nous dira, si l'on en vient à fixer dans l'arrêté nos 5 points et que dans deux ans, en cas de catastrophes successives, on en vient à dépenser les 24 millions du crédit: "Dans l'arrêté que nous avons voté il y avait un crédit de 24 millions et rien de plus; nous ne pouvons donc pas payer davantage." Ceci n'est pas une aide humanitaire qui est normale. Il nous faut une certaine souplesse dans l'utilisation de ces montants. Un crédit de 270 millions est une aide humanitaire et les contrôles restent toujours aussi strictes. Pour les 735 millions que nous avions demandés, j'avais usé d'une image en vous disant: "Ce crédit de programme est un pain, mais c'est vous, parlementaires, qui avez le couteau, qui allez couper les morceaux, puisque même un crédit de programme d'une durée de trois ans figurera chaque année au budget." Et les parlementaires discutent et contrôlent le budget. Donc ce crédit de programme aussi, au même titre que celui de 735 millions, est un crédit qui est soumis au contrôle du parlement. Si nous en sommes à un point où l'on nous demande une aide d'urgence et que nous répondions que nous ne pouvons plus rien donner du fait que nous avons déjà dépensé nos 24 millions, alors je pense que ce n'est plus de la politique humanitaire, qu'elle n'est plus crédible. De plus, je répète que je n'aimerais pas faire de la charité en ayant le sentiment de m'enrichir moi-même, et surtout que cela ne devienne pas un principe de l'aide humanitaire qui remonte à une tradition que l'on sait nous rappeler en tout temps au Conseil fédéral. En ce qui concerne cette aide je serai respectueux des traditions, car cela n'est même pas faire la charité à autrui, mais simplement l'aider à ne pas mourir. Etant donné que des gens meurent par dizaines de milliers tous les jours de malnutrition, cette aide, si l'on veut la soumettre à de telles conditions, n'est plus une œuvre humanitaire.

- 29 -

Präsident

Diese Frage sollte man nicht allzu hochspielen. Es handelt sich hier um eine reine Detailfrage betreffend den Bundesbeschluss.

Herr Schlumpf

Ich bin für grosszügige Hilfe an die dritte Welt. Wenn wir aber Hilfe in Form von Milchprodukten leisten, bestehe ich darauf, dass diese schweizerischer Herkunft ist.

Herr Bill

Die Lieferung von Milchprodukten in diese Länder sollte nicht auf solche aus der Schweiz beschränkt werden. In bestimmten Fällen sollte man die Möglichkeit haben, Milchprodukte zu kaufen, die in der Region selber gelagert sind (z. B. auch in Nachbarländern des betroffenen Katastrophengebietes). Auf diese Weise könnten nicht nur Transportkosten eingespart werden, sondern man könnte in Notlagen auch rascher reagieren. Es würde sich hier in der Regel um bescheidene Quantitäten handeln, die im Sinne von Ueberbrückungsmassnahmen bis zum Anlaufen der grösseren Lieferungen aus der Schweiz verteilt würden.

Herr Weber

Will man die Lieferungen aus den Entwicklungsländern unterbinden?

Bundesbeschluss

=====

Artikel 2

Der Antrag Guntern wird mit 4 zu 3 Stimmen abgelehnt.
Dem Antrag Jauslin, in Buchstabe c "in der Regel" zu streichen, wird ohne Gegenstimme zugestimmt.

Herr Raeber schlägt vor, Buchstabe d zu streichen und durch "andere Nahrungsmittelhilfe, namentlich in Form von Getreide" zu ersetzen.

Artikel 3

Einstimmigkeit

Für Annahme des Beschlussentwurfs

Einstimmigkeit

- 30 -

4. Tour d'horizon

Herr Jauslin

Zu Kambodscha: Ein ehemals kommunistischer Journalist hat festgestellt, dass die Bevölkerung von 7 1/2 Millionen auf 6 Millionen zurückgegangen ist. Vor diesem Hintergrund betrachtet, hat man sich im Tour d'horizon sehr vorsichtig ausgedrückt, wenn man immer nur von "vielen Toten" gesprochen hat.

Interessieren würde mich die Beurteilung der Lage in Indonesien: Im Bericht steht, dass Indonesien auf der Hut vor kommunistischer Subversion ist. In Wirklichkeit muss es doch Angst haben. - Weiter wird gesagt, die Dominotheorie habe nicht gestimmt: Sie hat aber gespielt. Wäre Südvietnam nicht kommunistisch geworden, wären Laos und Kambodscha heute in einer andern Lage.

Herr Schlumpf

Dieser Tour d'horizon ist ganz besonders interessant wegen der historischen Grundlegung und Anknüpfung. Dafür möchte ich bestens danken.

Herr Zumbühl

Es ist nach wie vor ein schwieriges Unterfangen, die Lage hinter dem Eisernen Vorhang objektiv zu schildern. Sogar Leute, die im diplomatischen Dienst stehen, könnten Mühe haben, dieses oder jenes Problem richtig zu erfassen.

Zum Beispiel das Verhältnis Staat und Kirche in Polen: Stellen auf Seite 13, Seite 21 und Seite 27 des Berichts lassen darauf schließen, das Verhältnis Staat - Kirche in Polen sei in Ordnung. Zuverlässigen Berichten entnehmen wir aber, dass das leider nicht stimmt. Obschon die Religion im polnischen Volk stark verwurzelt ist, hat die Kirche nicht die Stellung im Staat, die ihr zukommen sollte (z. B. keinen Zugang zu den Massenmedien, Religionsunterricht muss privat erteilt werden).

Ich vermute, dass im Bericht noch andere Details vielleicht nicht ganz den Tatsachen entsprechen. Ich will nicht Kritik üben, sondern nur darauf hinweisen, wie schwierig es ist, sich über die wirkliche Lage in Osteuropa ins Bild zu setzen.

Präsident

Es ist heute schwierig, Prognosen zu stellen - gerade in bezug auf die Sowjetunion. Dort steht in den nächsten Jahren ein gewisser Wandel in der Führung bevor.

- 31 -

Das Entwicklungstempo der sowjetischen Wirtschaft ist in den letzten Jahren zurückgegangen. Die Agrarproduktion ist ungenügend. Die Energiekrise ist ein Problem, das wir gemeinsam haben.

Man glaubt eher an die Wiederbelebung der sog. orthodoxen Ideologie (totalitäre Führungsmethode, stärkere Aggression gegen aussen).

Die Schlussfolgerungen des Berichts scheinen mir richtig zu sein: Wir können keine grossen Änderungen der Lage in den Ländern hinter dem Eisernen Vorhang erwarten.

Monsieur Aubert, conseiller fédéral

Nous avons fait ce Tour d'horizon parce qu'on nous l'a demandé. Cependant cela reste un rapport intermédiaire, car tout le monde est en pleine ébullition. Que va-t-il se passer entre le Laos et le Vietnam? Que va-t-il se passer entre Chinois et Soviétiques par pays interposés, puisque je ne crois pas encore à la guerre directe entre ces deux états?

Ces rapports n'étant délivrés qu'aux membres de la Commission des affaires étrangères, je vous prie de ne pas en faire état lors de conférences que vous pourriez faire. Ils sont strictement confidentiels. Ce sont évidemment des avis qui peuvent changer d'un jour à l'autre, d'une semaine à l'autre, puisque les événements ne nous donneront pas toujours raison.

Tout en partageant, Monsieur le président, votre déception concernant le peu de probabilités d'un changement dans un proche avenir, je suis cependant absolument convaincu que l'Occident peut aider à ce processus dans la mesure où l'on manifeste un certain intérêt pour les pays de l'Est. Il est sûr que ces pays marquent un très grand intérêt pour le mode de développement de l'Occident. Il y a une diversité de modes, d'évolution de la société, de vie culturelle ou autre, de modes de penser qui leur est apporté par les pays occidentaux et que ne leur donne pas l'univers soviétique. Les gens et les gouvernements avec lesquels on discute ne sont pas toujours à l'image de ce que l'on croit savoir de ces pays de l'Est. Il y a là une réalité qu'il est intéressant de découvrir et qui, je l'espère, se concrétisera dans un retour à la démocratie et à la liberté. Nous espérons surtout qu'à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qu'ils collaboreront davantage en ce qui concerne le sujet des droits de l'homme. Cette conférence aura lieu en novembre 1980 à Madrid.

En politique étrangère, il y a des réalités et malheureusement, qu'on le veuille ou non, l'URSS et le monde soviétique en est une. Pour eux ou pour nous, les mots n'ont pas la même signification. Le socialisme démocratique, comme on peut le connaître chez nous, n'existe pas là-bas. Il y a un certain nombre de sujets que l'on ne peut pas discuter avec eux. Il est unutile de parler des droits

de l'homme. Pour eux c'est autre chose, cela n'a pas la même signification. Alors que faut-il faire? Tout d'abord il faut faire le tour de la réalité, la comprendre, je ne dis pas l'accepter mais, savoir qu'elle existe. Qu'on le veuille ou non l'Europe occidentale fait du commerce avec les pays de l'Est. Nous avons de très gros intérêts pharmaceutiques comme Ciba-Geigy, Hofmann-La Roche, Sandoz ou autres, des intérêts dans l'industrie des machines comme Oerlikon-Bührle ou d'autres de nos grandes industries qui font du commerce avec ces pays-là. Alors ou bien nous refusons tous les contacts avec ces gens et, dans ce cas, ce sont nous Suisses et nos industries qui ne seront pas satisfaits, ou nous entretenons avec eux des contacts très distants dans lesquels nous pesons bien un certain nombre de points. Il a été frappant de voir qu'avec M. Janos Kadar, qui est le premier secrétaire du parti socialiste ouvrier hongrois, l'homme qui a été l'architecte de l'actuelle société mais qui a aussi été l'architecte de Budapest 1956, le dialogue n'est pas possible dans certains domaines. Les moyens alors d'arriver à une meilleure compréhension, ce n'est pas de fermer le dialogue mais au contraire de le maintenir ce dernier sur certains points n'est n'est même plus un dialogue de sourds. Par exemple, M. Kadar critique Camp David, il condamne totalement l'initiative prise par M. Sadate d'aller trouver M. Begin. C'est le seul moment où je me suis un peu fâché. J'ai dit à M. Kadar ainsi qu'à son ministre des affaires étrangères et au président du Conseil de la présidence que, pour ma part, en tant que représentant d'un petit Etat neutre qui veut la paix, je préférais que l'on se retrouve dans un endroit qui s'appelle Camp David plutôt que l'on ne se tire dessus.

D'autre part, la politique américaine et chinoise ayant été critiquées, je me suis permis, assez sèchement, de leur dire que je refusais de m'immiscer dans les affaires intérieures d'un autre Etat. Vous savez que dans les pays de l'Est, lorsqu'on parle des droits de l'homme on nous reproche de nous immiscer dans les affaires intérieures de l'Etat. Alors lorsqu'ils commencent eux à agir de la même manière, il faut le leur faire remarquer et leur dire: "C'est tout à fait inutile de discuter, il y a un certain nombre de sujets, mon cher collègue, que nous devons laisser de côté car nous n'arriverons pas à nous entendre. Essayons plutôt, si nous voulons faire quelque chose de constructif, d'établir un inventaire des points sur lesquels éventuellement nous pourrions converser et peut-être arriver à une entente". Si c'est un petit pas qui est fait pour une meilleure sécurité et une meilleure compréhension et coopération en Europe, je crois que nous devons le faire. C'est ce que nous allons tenter au stade de nos spécialistes qui pourraient prendre la liste des divers principes de l'Acte final d'Helsinki, ainsi que les propositions annexes, pour les passer en revue et voir sur lesquels un début d'accord pourrait peut-être survenir.

J'ai été frappé de rencontrer aussi bien chez le polonais, que chez le hongrois, le yougoslave et le roumain un désir extra-ordinaire de mieux préparer la prochaine Conférence sur la sécurité

- 33 -

et la coopération en Europe. Si l'on pouvait simplement réaliser un accord sur un ou deux points lors de cette prochaine conférence, ce serait un pas important en avant.

Quelques personnes se sont étonnées de voir venir en Suisse des ministres des affaires étrangères de pays de l'Est. Ceux qui sont venus ont repris des contacts qu'ils ont eu avec mon prédécesseur, leur arrivée était quasiment planifiée pour cette année. En outre, je rappellerai à ces personnes étonnées, que j'ai aussi eu des contacts avec les ministres des affaires étrangères d'Autriche, de France, d'Italie. De plus il est convenu que je me rendrai à Bonn l'année prochaine et surtout en Afrique, dans les pays noirs ocidentaux, aux USA et, si possible en septembre, au Canada. Je devrai recevoir également le ministre des affaires étrangères de Suède qui n'a pas pu venir en Suisse, car 48 heures avant son arrivée son gouvernement est tombé.

Pour établir des contacts sérieux avec des ministres des affaires étrangères d'autres Etats, pour créer des liens politiques, il faut si possible travailler avec un gouvernement qui soit stable.

Concernant les entretiens entre la délégation suisse et hongroise, j'ai commencé à parler des principes politiques de la Suisse et de sa neutralité armée puisque nous avons, évidemment, beaucoup parlé de désarmement. Je leur ai dit à ce sujet que jamais la Suisse ne commencerait à désarmer. Ensuite nous leur avons donné un aperçu de nos problèmes au sujet de la neutralité, de l'universalité, de la solidarité etc., ainsi que de ceux précédemment évoqués, cela afin de leur montrer un schéma de la politique suisse. Discuter des libertés individuelles et des droits de l'homme avec eux est très difficile. C'est pourquoi on cherche la discussion dans des domaines économiques ou culturels. Une étude sera faite sur la possibilité d'entretenir utilement des contacts bilatéraux sur ces sujets.

Präsident

Ich begrüsse es, dass H. Bundesrat Aubert gerade mit den Oststaaten vermehrt in Kontakt getreten ist, dass unsere Aussenpolitik eine Öffnung erwarten kann. Ich möchte ihn sogar einladen, in diesem Stil weiterzufahren - trotz Kritik aus gewissen Kreisen.

5. Orientierung über die Lage im Nahen Osten Informations sur la situation au Proche-Orient

Monsieur Aubert, conseiller fédéral

Cette information sur l'appréciation des négociations de Camp David me paraît un peu précipitée. Cependant nous l'avons tout de même faite à la demande de certains d'entre vous.

Il se dégage de ce que nous pouvons savoir maintenant qu'aucune

solution ne pourra intervenir sans la participation active des USA. On peut objectivement le regretter à certains égards, parce qu'à une certaine époque on jugeait et condamnait toute "Pax americana" dans cette région du monde. On disait que la paix était une question qui devait se discuter entre les intéressés. Or discuter de la paix actuellement entre d'une part Israël et, d'autre part, les Etats arabes, me semble impossible. Nous sommes aussi d'avis que le problème palestinien doit être abordé. Dans ce domaine vous connaissez l'attitude israélienne qui est qu'en aucun cas l'entité palestinienne ne doit trouver un territoire en Cisjordanie mais plutôt en Jordanie. Dans l'état actuel des choses il est difficile de discuter de ce problème d'une manière plus approfondie, car nous attendons d'ici peu de temps la signature de cet accord entre Israël et l'Egypte qui nous apportera les derniers renseignements qui nous permettront de faire un diagnostic plus précis sur la suite des opérations.

Präsident

Auf Intervention von Herrn Bundesrat Aubert (ich möchte ihm noch einmal herzlich danken) hatte ich vor einem Monat Gelegenheit, anlässlich einer privaten Aegypten-Reise vom Schweizer Botschafter empfangen zu werden, der zu diesem Anlass ägyptische Parlamentarier - unter anderem auch den Vizepräsidenten der Nationalversammlung und die Präsidentin der aussenpolitischen Kommission - eingeladen hatte.

Dass Aegypten den Frieden sucht, versteht man, wenn man sich in diesem Lande befindet: die sozialen und wirtschaftlichen Probleme sind so gross, dass der Staat versuchen muss, die Rüstungsausgaben zu beschränken.

Es gibt aber auch Parlamentarier, die gegen die Friedensverhandlungen sind, vor allem, weil sie die wirtschaftliche Isolierung durch die übrigen arabischen Staaten befürchten. Gegenwärtig hat man den Eindruck, dass Aegypten versucht, nicht allzuweit zu gehen. Die Aegypter stellen Konditionen, die Israël nicht ohne weiteres annehmen kann.

Ich möchte doch noch erwähnen, dass man von den schweizerischen Botschaften immer sehr aufmerksam empfangen wird und dass sie unser Land sehr gut vertreten.

Monsieur Aubert, conseiller fédéral

Le comité de Mantovani nous a critiqués, de même que le Département politique fédéral et notre ambassadeur M. Gagnebin, en disant que nous n'avions pas fait tout ce que l'on aurait dû pour sortir l'intéressé des prisons égyptiennes. Ceci est un véritable scandale. J'attends que M. Mantovani soit véritablement sorti de prison pour écrire à ce comité la lettre qu'il mérite.

- 35 -

Präsident

Wenn man in einen fremden Staat geht, um den Umsturz zu predigen, muss man damit rechnen, dass man eingesperrt wird.

Monsieur Cuendet

Ce qui est important de comprendre, c'est qu'il y a un très fort mouvement pour la paix. Il se manifeste aussi parmi les Etats que l'on appelle "les Etats du front de la fermeté". La condamnation de la négociation de Camp David par ces derniers doit être vue en réalité non pas comme un rejet de la paix, mais comme une pression qu'ils veulent exercer sur l'Egypte d'abord et, ensuite, sur les USA pour obtenir des résultats pour ce qui est de la Palestine. Il y a maintenant une certaine agitation à Washington au sujet de déclarations que le président Carter aurait faites au roi Hassan. Les points sur lesquels le président Carter fait des déclarations sont précisément ceux sur lesquels les "Etats du front de la fermeté" désireraient avoir quelques assurances. Pour l'instant M. Carter ne peut les donner, mais les Etats arabes apprécient le fait que les USA ont une position proche de ce qu'eux-mêmes demandent. Le problème pour eux est de faire passer cela dans la réalité. Ils ne savent quelle attitude prendre: bouder Camp David et attendre que les USA aient obtenu des concessions de M. Begin ou participer à la négociation et obtenir, eux-mêmes, des concessions d'Israël. Leur attitude dépendra du contenu du traité de paix. Ce qui est important dans ce cernier, c'est le lien qui sera établi entre le traité et la solution globale en Palestine.

Schluss der Sitzung: 14.15 Uhr

Anhang 1STAENDERAT

Kommission für auswärtige Angelegenheiten

Antrag Guntern. 87.055 s Humanitäre Hilfe. WeiterführungArt. 2

¹ Der Rahmenkredit ist den verschiedenen Formen der humanitären Hilfe wie folgt zuzuweisen:

- | | |
|---|-------------|
| a. an ordentliche oder ausserordentliche Beiträge
... (Rest wie Vorlage) ... | 106 Mio Fr. |
| b. an die Finanzierung ... (Rest wie Vorlage) ... | 24 Mio Fr. |
| c. an die Lieferung von einheimischen Milchprodukten, die im Rahmen der Nahrungsmittelhilfe der Eidgenossenschaft verteilt werden; | 78 Mio Fr. |
| d. an die Nahrungsmittelhilfe in Form von Getreide | 36 Mio Fr. |
| e. an die Nahrungsmittelhilfe zur Erfüllung künftiger Verpflichtungen im Rahmen eines diesbezüglichen Abkommens und für aussergewöhnliche Katastrophenfälle | 26 Mio Fr. |

² Um nicht voraussehbare Verpflichtungen zu erfüllen, ist der Bundesrat ermächtigt, Uebertragungen zwischen den einzelnen Posten vorzunehmen.

Avenant 1CONSEIL DES ETATS

Commission des affaires étrangères

Proposition Guntern. 78.055 é Aide humanitaire. PoursuiteArt. 2

- ¹ Le crédit de programme pour les diverses formes de l'aide humanitaire est à répartir comme suit:
- | | |
|---|-------------|
| a. à des contributions ordinaires ou extraordinaires
... (le reste identique au projet) ... | 106 Mio Fr. |
| b. au financement des opérations ... (le reste identique au projet) ... | 24 Mio Fr. |
| c. à la livraison de produits laitiers qui seront distribués au titre de l'aide humanitaire de la Confédération | 78 Mio Fr. |
| d. à l'aide alimentaire en céréales | 36 Mio Fr. |
| e. à l'aide alimentaire destinée à couvrir des engagements futurs dans le cadre d'un accord y relatif et en cas de catastrophes extraordinaires | 26 Mio Fr. |
- ² Afin de faire face à des engagements imprévisibles, les Conseil fédéral est autorisé à procéder à des transferts entre les divers postes.

Anhang/Avenant 2

KORRIGENDUM

Kommission des Ständerates für auswärtige Angelegenheiten
Sitzung vom 13. November 1978, Teilprotokoll 1, Seite 2:

78.052 s Entschädigung schweizerischer Interessen.
Abkommen mit Marokko

Die Antwort auf die Frage von Herrn Weber stammt von Herrn
Minister Monnier, und nicht wie im Protokoll irrtümlicherweise
angegeben von Herrn Botschafter Cuendet.

Pressemitteilung

Die Kommission für auswärtige Angelegenheiten des Ständerates tagte am 13. November 1978 in Bern unter dem Vorsitz von Ständerat Guntern und im Beisein von Bundesrat Aubert.

Auf der Traktandenliste standen die Botschaften des Bundesrates über die Weiterführung der humanitären Hilfe, über das Abkommen mit Marokko betreffend die Entschädigung schweizerischer Interessen und über das Uebereinkommen zur Verhütung der Verschmutzung der See infolge Versenkens von Abfällen.

Für die Weiterführung der humanitären Hilfe beantragt der Bundesrat einen Rahmenkredit von 270 Millionen Franken für die Zeit vom 1. April 1979 bis 31. März 1982. Der Kredit soll insbesondere die Fortsetzung der schweizerischen Beiträge an international tätige Hilfswerke, der direkten Katastrophenhilfe des Bundes im Ausland sowie der Weiterführung der Nahrungsmittelhilfe in Form von Milchprodukten und Getreide ermöglichen. Die Kommission nahm eine einzige Änderung vor, indem sie beantragte, dass bei der Lieferung von Milchprodukten einheimische Produkte verwendet werden sollen. Die einstimmige Kommission wird ihrem Rat beantragen, dem Rahmenkredit zuzustimmen.

Das Abkommen mit Marokko sieht die Bezahlung einer pauschalen Globalentschädigung von 2 Millionen Franken durch die marokkanische Regierung an jene Schweizer Eigentümer vor, die durch die mehrere Jahre nach der Unabhängigkeit in Marokko durchgeföhrte Agrarreform zu Schaden gekommen sind. Auch hier wird die einstimmige Kommission ihrem Rat Zustimmung beantragen.

Die Kommission stimmte auch dem Uebereinkommen zur Verhütung der Meeresverschmutzung zu.

Anschliessend liess sich die Kommission über die aktuelle Lage in Osteuropa, im Nahen Osten und in Südostasien orientieren.

14. November 1978

SEKRETARIAT DER BUNDESVERSAMMLUNG

Communiqué de presse

La Commission des affaires étrangères du Conseil des Etats a siégé le 13 novembre 1978 à Berne sous la présidence de M. Guntern et en présence de M. Aubert, conseiller fédéral.

Les messages du Conseil fédéral concernant la continuation de l'aide humanitaire internationale de la Confédération, l'accord avec le Maroc relatif à l'indemnisation d'intérêts suisses et la convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets figuraient à l'ordre du jour de cette séance.

Le Conseil fédéral propose d'ouvrir, pour la période du 1er avril 1979 au 31 mars 1982, un crédit de programme de 270 millions de francs destiné à assurer la continuation de l'aide humanitaire. Le nouveau crédit devrait, en particulier, servir à assurer le maintien de nos contributions aux œuvres d'entraide internationale et de l'aide directe de la Confédération en cas de catastrophe à l'étranger, ainsi que la poursuite de l'aide alimentaire sous forme de produits laitiers et de céréales. La commission a procédé à une seule modification du projet, de manière à assurer, dans le cadre de ces mesures d'entraide, la livraison de produits laitiers indigènes. A l'unanimité, elle a décidé de proposer au conseil d'approuver le crédit de programme.

L'accord avec le Maroc prévoit le versement, par le gouvernement chérifien, d'une indemnité globale et forfaitaire de 2 millions de francs aux citoyens suisses qui ont été affectés par la réforme agraire que ce pays a entreprise plusieurs années après son accession à l'indépendance. La commission a également décidé à l'unanimité de proposer au conseil l'approbation de l'accord.

Elle s'est enfin prononcée en faveur de la convention sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets.

En outre, elle a entendu un exposé sur la situation en Europe orientale, au Proche-Orient et dans l'Asie du sud-est.

14 novembre 1978

SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE FEDERALE